VILLE DE MENNECY

Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 24 février 2000

Composant le Conseil : 31
En Exercice : 31
Présents à la séance : 22
Convoqués le : 16 février 2000

L'an deux mille, le 24 février à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt deux, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

M. Xavier DUGOIN, Sénateur Maire

Mesdames, Messieurs:

Claude GARRO, Jóël MONIER, Pierre TELLIER, Jean-Claude GILLES, Daniel PERRET, André MURON, Marie-Claire CUTILLAS, Jean-Michel PRADALIE (à partir de 21H30), Chantal LANGUET, Alain LE QUELLEC, Philippe SALVON, Annie BRUNET, Valéric FRENARD, Laëtitia NERRANT, Gilberte MARTIN, Elisabeth DOUSSAIN, Josiane GUILLOT, Jean-Marie BONNEAU, Gilles EVEILLARD, Hubert DE MESMAY, André PINON, Yves DROSSON, Conseillers Municipaux.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code des Collectivités Territoriales.

Pouvoirs:

M. Jean-Jacques ROBERT, Conseiller municipal, pouvoir à M. Jean-Claude GILLES
 Mme Monique SAILLET, Adjoint au Maire, pouvoir à M. Xavier DUGOIN
 M. Jean-Michel PRADALIE, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Marie-Claire CUTILLAS
 Mme Isabelle BOURET, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Pierre TELLIER
 M. Claude ROUMEJON, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Elisabeth DOUSSAIN
 M. Michel GUERRIER, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Hubert DE MESMAY
 Mme Roselyne VIDAL, Conseiller Municipal, pouvoir à M. Claude GARRO
 M. Philippe PETOIN, Conseiller Municipal, pouvoir à M. André MURON
 Mme Marie-Line GUITTON, Conseiller Municipal, pouvoir à Mme Chantal LANGUET

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente. **Mme Laëtitia NERRANT**, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

Rapporteur: Claude GARRO

1°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2000 - BUDGET GENERAL

II - ENSEIGNEMENT - EDUCATION

Rapporteur: Jean-Claude GILLES

2°) EXAMEN ET ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 1999 - CAISSE DES **ECOLES**

III - URBANISME - ASSAINISSEMENT

Rapporteur: Daniel PERRET

- 3°) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'AMENAGEMENT ZAC DU ROUSSET
- 4°) MODIFICATION DUN PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS ZAC DU ROUSSET
- 5°) DESIGNATION DES PROMOTEURS CONSTRUCTEURS ZAC DU ROUSSET
- 6°) DEPOT D'UNE DECLARATION DE TRAVAUX EXEMPTES DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL SANITAIRE DANS LE PARC DE VILLEROY
- 7°) PAIEMENT D'UNE FACTURE REGULARISATION
- 8°) DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT EXERCICE 2000
- 9°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2000 ASSAINISSEMENT
- 10°) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2000 EAU POTABLE
- 11°) ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2000 RUE DE L'ABREUVOIR ET CHEMIN DE LA MANUFACTURE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

IV - BIBLIOTHEQUE

Rapporteur: Jean-Claude GILLES

- 12°) ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUE PROCEDURE DE PASSATION D'UN MARCHE NEGOCIE
- 13°) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE CONCERNANT L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

V - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Marie-Claire CUTILLAS (point n° 15)
Pierre TELLIER

15°) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADEMO ET L'AROM DESTINEE AU SOUTIEN DU "FONDS PAPETERIE"

16°) VENTE DE BOIS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MENNECY

17°) AVENANT N°4 CONVENTION D'EXPLOITATION ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET LA SOCIETE S.T.A - TRANSPORTS PISCINE

VI - JUMELAGE - MALI

Rapporteur: Marie-Claire CUTILLAS

18°) PRISE EN CHARGE DES FRAIS INHERENTS AU PROTOCOLE D'ACCORD DE COOPERATION AVEC LA VILLE DE BONI

VII - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur: Xavier DUGOIN

19°) RENOUVELLEMENT DU BAIL D'UN IMMEUBLE COMMUNAL ENTRE LA COMMUNE DE MENNECY ET LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE PARIS

VIII - DIVERS